

Gouvernement du Québec

## Décret 1257-2024, 14 août 2024

CONCERNANT la désignation de madame la juge  
Johanne Gagnon comme membre du Tribunal des droits  
de la personne

ATTENDU QU'en vertu de l'article 103 de la Charte  
des droits et libertés de la personne (chapitre C-12), le  
gouvernement peut, à la demande du président du Tribunal  
des droits de la personne et après consultation du juge  
en chef de la Cour du Québec, désigner comme membre  
du Tribunal, pour entendre et décider d'une demande ou  
pour une période déterminée, un autre juge de cette cour  
qui a une expérience, une expertise, une sensibilisation et  
un intérêt marqués en matière des droits et libertés de la  
personne;

ATTENDU QUE, par le décret numéro 1609-2022 du  
17 août 2022, madame Johanne Gagnon, juge de la Cour  
du Québec, a été désignée comme membre du Tribunal  
des droits de la personne pour un mandat de deux ans à  
compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022;

ATTENDU QUE, conformément à la demande de la  
présidente du Tribunal des droits de la personne et après  
consultation du juge en chef de la Cour du Québec, il y  
a lieu de désigner de nouveau madame Johanne Gagnon,  
comme membre du Tribunal des droits de la personne;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recomman-  
dation du ministre de la Justice :

QUE madame Johanne Gagnon, juge de la Cour du  
Québec soit désignée de nouveau comme membre du  
Tribunal des droits de la personne et que son mandat  
s'échelonne du 1<sup>er</sup> septembre 2024 au 31 août 2027.

*La greffière du Conseil exécutif,*  
DOMINIQUE SAVOIE

83957

